
NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
B	FR9402012	200701	201104

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

1.6. RESPONSABLE(S):

DREAL Corse/ S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.

1.7. APPELLATION DU SITE:

Capo di feno

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200701

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 8 37 0

W/E (Greenwich)

LATITUDE

41 58 0

2.2. SUPERFICIE (HA):

1485,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

0

MAX

333

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR831

NOM DE LA RÉGION

Corse-du-Sud

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéeenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
9320	21,55	A	A	C	B
9340	10,99	B	C	C	C
1240	2,18	C	B	A	A
6220	0,37	C	C	B	B
8220	0,35	C	C	B	B
5320	0,31	C	C	B	C
92A0	0,12	C	C	B	B
1210	0,11	C	C	C	C
2110	0,07	C	C	C	C
2120	0,06	C	C	C	C
92D0	0,04	C	C	C	C
5330	0,04	C	C	B	C

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
A103	Falco peregrinus	2 P			C	A	A	A
A301	Sylvia sarda	>50 P			C	A	A	B
A094	Pandion haliaetus		1P	3-4	C	B	A	B
A074	Milvus milvus	1 P			C	A	A	B

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil**3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1217	Testudo hermanni	P			C	B	A	B

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1055	Papilio hospiton	P			C	B	A	B

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolement	Globale
1465	Silene velutina	336	B	A	A	A

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P			
P	<i>Allium chamaemoly</i>		A
P	<i>Euphorbia peplis</i>		A
P	<i>Evax rotundata</i>		A
P	<i>Vitex agnus-castus</i>		A
P	<i>Succowia balearica</i>		A
P	<i>Tamarix africana</i>		A
P	<i>Matthiola tricuspidata</i>		A
P	<i>Iris foetidissima</i>		D
P	<i>Phleum arenarium</i>		D
P	<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>Fragrans</i>		A
P	<i>Urginea maritima</i>		A
P	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>		A
P	<i>Serapias parviflora</i>		A
P	<i>Isoètes istrix</i>		A
P	<i>Triglochin bulbosum</i> subsp. <i>laxiflor</i>		A
P	<i>Stachys marrubiifolia</i>		A
P	<i>Euphorbia dendroides</i>		D
P	<i>Clematis cirrhosa</i>		D
P	<i>Erodium corsicum</i>		B
P	<i>Prasium majus</i>		D
P	<i>Ranunculus bullatus</i>		D
I	<i>Patella ferruginea</i>		A

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Dunes, Plages de sables, Machair	3
Galets, Falaises maritimes, Ilots	8
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	24
Pelouses sèches, Steppes	1
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2
Forêts sempervirentes non résineuses	57
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Le site de Capo di Feno se situe dans la partie hercynienne de la Corse. On distingue 4 types de formations :

- une série métamorphique antégranite (antérieure à 540 millions d'années) situés à l'extrême nord du site, mélange de gneiss, micaschistes et amphibolites)
- des roches magmatiques du carbonifère (environ 300 millions d'années). Il s'agit de granite de type monzonitique, de type Molini, à grain très grossier, très sensible à l'érosion. Ces roches forment des paysages plutôt déprimés.
- des roches magmatiques du permien supérieur (environ 280 millions d'années) situés au nord et au sud. Plus résistantes à l'érosion, ces roches présentent des reliefs plus acérés (falaises).
- le secteur de la plage de Minaccia et plusieurs petites criques littorales présentent des alluvions grossiers (galets graviers déposés lors des hauts niveaux hémocènes). Plus spécifiquement sur l'anse de Minaccia on note la présence de dunes, conséquence d'un phénomène éolien non daté. La hauteur maximale de la dune est de 6 à 7 mètres.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Le site se distingue par la remarquable représentativité des formations à Oliviers sauvages. Par ailleurs les habitats littoraux à Limonium sont très bien représentés. Une belle population de Tortues d'Hermann est présente au nord de l'anse de Minaccia mais essentiellement à l'interface entre les milieux ouverts et fermés (4 individus/heure dénombrés en 2006 ce qui constitue une bonne densité). La découverte en 2006 du *Silene velouté*, plante prioritaire de l'annexe 2, conforte, s'il en était besoin, le caractère remarquable du secteur (Paradis, 2006, a, b, c).

Les dunes de l'anse de Minaccia constituent un ensemble tout à fait remarquable, ce type de formation géo-morphologique étant très localisé en Corse. Plusieurs habitats naturels de la directive s'y superposent et des plantes rares y sont présentes (site à l'inventaire ZNIEFF N° 00185 000). Une partie du site de Capo di Feno est identifiée comme ZNIEFF de type I (ZNIEFF N° 0078 0000) tout comme Cala di reta (ZNIEFF N° 0077 0000).

On note aussi la présence d'une chênaie verte bien préservée sur le secteur de Saliccia (inventaire ZNIEFF N°00790000).

Plus d'une douzaine d'espèces de végétaux rares et /ou protégés est signalée sur la zone ce qui est remarquable. Le cortège des oiseaux est aussi intéressant.

4.3. VULNERABILITE

1/ secteur au nord
Secteur très forestier et emmaquisé, Le feu est le risque principal pour les habitats d'intérêt communautaire. Malgré la vulnérabilité du site, les incendies sont peu fréquents. Néanmoins en 1999, un incendie criminel a parcouru 506 ha dont environ la moitié sur les terrains proposés au réseau Natura 2000. Pour lutter contre les incendies, des réserves d'eau sont disponibles et des LICAGIF sont prévues dans le cadre du PIDAF du secteur.

2/ plage de l'anse de Minaccia

Plus au sud, la plage de l'anse de Minaccia présente des formations dunaires remarquables. La qualité paysagère du site génère une fréquentation croissante et maintenant importante. La présence de 3 établissements de plage traduit l'attrait du site qui maintenant nécessite une gestion réelle pour préserver la végétation et la dune qui commence à se dégrader. Les prairies d'arrière plage sont occupées par des bovins.

3/ secteur Cala di Reta au sud

Ce secteur au sud de la plage de St Antoine est moins soumis à la fréquentation humaine que la plage de Minaccia car il s'agit d'un littoral rocheux, difficile d'accès par endroits, et d'une maquis à lentisques et Oliviers sauvages impénétrable. Cependant un sentier littoral existe (très fréquenté), qui ne pose pas de problème particulier, si ce n'est sa partie sud qui est très érodée du fait de l'utilisation de ce tronçon par des véhicules à moteur.

4.4. DESIGNATION DU SITE

désigné en ZSC par arrêté ministériel du 25 mars 2011 (JO du 21 mai 2011)

4.5. REGIME DE PROPRIETE

1/ Capu di Feno , partie nord :

Le foncier se répartit pour les 3/4 entre 2 grandes propriétés, (conservatoire du littoral, SCI Capo di Feno), le reste est réparti entre plusieurs petits propriétaires .

2/ plage de l'anse de Minaccia partie centrale du site :

Les prairies d'arrière plage sont occupées par des bovins. Il s'agit de terrains privés ou situés sur le DPM.

3/ secteur Cala di Reta (sud du site)

La totalité des terrains proposés de cette zone appartiennent à la municipalité d'Ajaccio

Au total le Conservatoire du Littoral possède 20% des terrains, la commune d'Ajaccio environ 13%, le reste étant privé.

4.6. DOCUMENTATION

ANONYME. nd. Programme d'actions "Opération Grand Site - Pointe de la Parata - Iles Sanguinaires" Ville d'Ajaccio et Département de la Corse-du Sud.

Base de données " OGREVA " mise en place par la DIREN Corse

BRETIGNY A. 2000. " Etude préalable à la mise en place d'une " Opération Grand Site " Pointe de la Parata - Iles Sanguinaires " MAX-Consultant.

BERQUIER C. & RECORBET B. 2006 Inventaire relatif au projet de révision du périmètre des zones ZNIEFF 00780000 'Capu di Fenu' et 00790000 'Chênaie verte et maquis de Saliccia' MEEDDAT/IFEN/Secrétariat de la Faune et de la Flore/MNHN

CARRY A. & RECORBET B. 2001. " Suivi des populations de patelles géantes (Patella ferruginea) sur la base d'Aspretto à Ajaccio " DIREN

CEEM (Cercle des étudiants en écologie Méditerranéenne)/DIREN, 1999. " La Patelle géante (Patella ferruginea) dans le golfe d'Ajaccio et en Corse "

DELAGE A., HUGOT L., PARADIS G. 2007. " Contribution à la connaissance de la répartition de Prasiium majus L. (Lamiaceae) en Corse ". ASTERE/CBC-OEC/Lycée Agricole Sartène. J.Bot.Soc.Bot. France38 :37-48.

DIREN 1990. Fiches ZNIEFF du site de capo di Feno (n°0078000) /MNHN/MEEDDAT

DIREN. nd. Document PDF : " Carte 10 : répartition de la tortue d'Hermann en Corse "

DORADO V. 2003. " Etude préalable à la réintroduction d'une espèce protégée de gastéropode : la patelle géante (Gmel.) " DIREN.

GALERAS F., GOJON D., MONSERRAT P., MURRACCIOLE M., PARADIS G., PIAZZA C. 1997. " Protection - gestion et valorisation des Sanguinaires " AGENC

HUGOT L. ; PARADIS G. & SPINOSI P. 2008. " Les plantes envahissantes : une menace pour la biodiversité " revue STANTARI n°13

JACQUEMIN S. 2003 " Suivi de la Patelle Géante dans le Golfe d'Ajaccio " DIREN

MEEDDAT. 2007. " Gestion des milieux naturels et biodiversité-Faune sauvage - Les plans de restauration ".

-
- MNHN. Cahiers d'Habitats Natura 2000 Tomes I à V : Fiches Habitat consultées n° 1240-9320-9340-5330-5320-1210-2110-92D0 [1] -2120-2210-2230-6420.
- MNHN. Cahiers d'Habitats Natura 2000 Tomes VI et VII : Fiches Espèces consultées n° 1229-1217-1220-1055-1196-1190-1088-A094-A103- A181-1465.
- MNHN/MEEDDAT. 2007. Inventaire National du patrimoine Naturel : " FSD de la pSIC FR9402012 - Capo di Feno "
- MNHN/WWF, 1992 " Livre rouge de l'inventaire de la faune menacée de France "
- NATALI C., TRAVICHON S. 2005. " Document d'objectif "site FR 9400595 Iles Sanguinaires - La Parata - Punta Pellusella - Dune de Lava " CPIE Ajaccio.
- OEC 2000. (NICOLAU J. & CLERQUE P.) " Atlas des principales données environnementales 2000 " DIREN /Office de l'Environnement de la Corse.
- OCIC (Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse) : <http://ocic.oec.fr>
- PARADIS & G. PIAZZA C. 1990. "Etude de la végétation d'un site littoral sableux en voie de dégradation rapide à proximité d'Ajaccio (Corse) : le fond de l'anse de Minaccia " Bulletin de la Société Botanique du Centre Ouest, Nouvelle série. Tome 21 : 75-112.
- PARADIS G. " Une très belle station non micro-insulaire de *Silene velutina* Loisel. Près du Capu di Fenu (NO d'Ajaccio, Corse-du-Sud) Bulletin de la Société Botanique du Centre Ouest, Nouvelle série. Tome 38 : 3-16.
- PARADIS G. 2004. " Expertise écologique et propositions de gestion de plages et arrière-plages de l'Ouest d'Ajaccio " ASTERE
- RUELLAN L. 2006 " Espèces végétales menacées " Conservatoire Botanique de Brest/ institut Klorane/Fédération des Conservatoires botaniques nationaux
- PARADIS G. 2006. " Expertise dans le cadre du Réseau Natura 2000 " Localisation en Corse de l'habitat 9320 ("Peuplement à *Lentisque* et *Oléastre*") " ASTERE
- VERLAQUE M. 1996. "Etude des encorbellements à *Lithophyllum lichenoides* de la réserve naturelle de Scandola ". PNRC/GIS Posidonie/CNRS Aix-Marseille
- WILMES Mathieu, 2006. " Capo di Feno, Plan de gestion du domaine du Conservatoire du Littoral "

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR14	20
FR00	80

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
403	A B C	1	+ 0 -
608	A B C	1	+ 0 -
623	A B C	3	+ 0 -
629	A B C	0	+ 0 -
624	A B C	2	+ 0 -
790	A B C	2	+ 0 -
954	A B C	5	+ 0 -
140	A B C	3	+ 0 -
170	A B C		+ 0 -
230	A B C	80	+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Le conservatoire du littoral est propriétaire de 20% du site. La commune d'Ajaccio de 13 %

GESTION DU SITE ET PLANS

Dans la partie nord (côte sauvage, forêt et petit maquis) Une partie des terrains sont pâturés et 3 agriculteurs sont déclarés. Tous pratiquent l'élevage bovin (vaches allaitantes) semi-extensif (environ 60 têtes de bétail) auxquelles s'ajoutent une vingtaine de chèvres. On doit noter la présence d'ânes en liberté dits " ânes sauvages ", au nombre d'une cinquantaine. La chasse est pratiquée (Sanglier, perdrix, oiseaux migrateurs). Le camping sauvage est pratiqué par des touristes chaque été. C'est aussi un site privilégié de randonnée pédestre. Plus au sud, la plage de l'anse de Minaccia présente des formations dunaires remarquables. La qualité paysagère du site génère une fréquentation croissante et maintenant importante activité de plage. La présence de 3 établissements de plage traduit l'attrait du site qui maintenant nécessite une gestion réelle pour préserver la végétation et la dune. Les prairies d'arrière plage sont occupées par des bovins.

Le secteur au sud est moins soumis à la fréquentation humaine que la plage de Minaccia car il s'agit d'un littoral rocheux, difficile d'accès par endroits, et d'une maquis à lentisques et Oliviers sauvages impénétrable. Cependant un sentier littoral existe (très fréquenté), qui ne pose pas de problème particulier, si ce n'est sa partie sud qui est très érodée du fait de l'utilisation de ce tronçon par des véhicules à moteur.

Le conservatoire du Littoral prévoit un plan de gestion de ces terrains (environ 300 ha) , plan partiellement rédigé en 2006 et sachant que près de 1100 ha sont encore autorisés à acquisition (à l'amiable) par le Conseil des rivages de la Corse (avec l'accord des municipalités concernées)

Le Conservatoire du littoral n'a pas encore désigné de gestionnaire sur les 300 ha environ qu'il possède.

La commune d'Ajaccio n'a pas de gestion particulière sur ces terrains.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN top 25 4153 OT	25000	Lambert Conformal Centre (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

DATE	MOT CLE	DESCRIPTION
11/07/2011	GL	<p>Dès 1996, l'inventaire initial des sites éligibles Natura 2000 est établi pour la Corse-du-Sud. La proposition de SIC englobait au départ un périmètre s'étendant des Iles Sanguinaires au golfe de Lava comprenant Capo di Feno. Le périmètre du site a d'abord été décidé en fonction de la présence de ZNIEFF, celles-ci ont été délimitées par la DIREN sur la base de la répartition et de l'agencement des habitats déterminants ainsi qu'en fonction des limites topographiques de la zone (trait de côte et relief naturel).</p> <p>En 1998, les conditions de consultation de la commune d'Ajaccio et les réticences quant au classement de zones Natura 2000 à cette époque font que la sélection de ce site n'aboutit pas. Les communes d'Ajaccio et Villanova n'ayant pas délibéré favorablement, seul le secteur des Iles Sanguinaires est retenu, du fait que les îles soient déjà un site classé au titre de la loi 1930, ainsi que la plage de Lava et la tour de la Punta Pellusella, car les communes d'Appietto et Alata se manifestent quant à elle favorablement au classement (DIREN, Comm pers).</p> <p>Conformément à l'article 17 de la directive " Habitats ", qui impose une évaluation régulière de l'état de conservation des habitats et espèces par domaine biogéographique, une première évaluation provisoire du réseau de sites français a été menée par divers experts regroupés par le MEEDDAT et le MNHN.</p> <p>En 2005, au cours de cette demande d'évaluation régionale du réseau Natura 2000, la Commission Européenne remarque que les " Forêts à Olea et Ceratonia" sont sous-représentées pour la Corse dans les propositions de SIC. Il se trouve par ailleurs que cet habitat couvre une large surface sur le site de Capo di Feno en particulier.</p> <p>Sur la base de l'inventaire initial, la proposition de classement de Capo di Feno est donc renouvelée et cette fois les communes sont favorables au classement du site. De plus, la zone de préemption du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, approuvée en juillet 2005 par le Conseil d'administration du Conservatoire du Littoral en concertation avec les mêmes communes concernées par le dispositif Natura 2000, permet d'appuyer cette proposition de SIC. Le contour du site Natura 2000 a aussi été défini en fonction des documents d'urbanisme des communes (Zones Naturelles ou Agricoles, Espaces Boisés Classés), de la variété des habitats remarquables présents sur le site, des limites de crêtes, en suivant le découpage cadastral, enfin en prenant soin de contourner les espaces jugés conflictuels (pailletes, hameaux illicites) compliquant la mise en œuvre du processus de désignation.</p> <p>Les premières données d'évaluation du réseau Natura 2000 sont présentées en octobre 2007 à la Commission européenne qui valide la liste des sites français le 21 mars 2007 et classe définitivement les derniers contentieux pour insuffisance de désignation de sites Natura 2000 en France. C'est donc en mars 2007 que le site de Capo di Feno est déclaré éligible comme Site d'Intérêt Communautaire.</p>